

Décision n° 2015/11-03
relatif à l'habilitation de l'École supérieure d'ingénieurs en
informatique et génie des télécommunications (ESIGETEL)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Objet

Dossier B : renouvellement, à compter du 1er septembre 2016, de l'habilitation de l'établissement à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications en formation initiale sous statut d'apprenti.
Rapport intermédiaire demandé dans la décision rendue en séance plénière de décembre 2012 sur la stratégie de l'établissement, notamment le rapprochement avec l'EFREI, le taux d'échecs à l'obtention du niveau européen B2 en anglais et l'évolution budgétaire de l'école dans la recherche de son équilibre économique

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L 642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications,
- Vu le rapport établi par les rapporteurs : Elisabeth LAVIGNE (membre de la CTI et rapporteure principale), Manuel SAMUELIDES (membre de la CTI), Bernard DEPOUILLY (expert), Bernard Henry FLEURY (expert international) et Maxime BRETAGNON (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière du 10 novembre 2015,
- Entendus Roger CESCHI, Directeur de l'ESIGETEL et Didier ACHVARD, responsable de la formation par apprentissage de l'ESIGETEL

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'École supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications (ESIGETEL), est une école d'ingénieurs privée créée en 1986 sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Melun (Seine-et-Marne).

Elle est habilitée à délivrer le titre d'ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'étudiant depuis la rentrée 1991.

École consulaire jusqu'en 2006, elle a ensuite été gérée par une association loi 1901 dénommée AGESIGETEL (Association de Gestion de l'ESIGETEL). Depuis le 1er septembre 2011, l'association ESIGETEL a remplacé l'AGESIGETEL suite au désengagement de la CCI.

En 2011, elle s'est rapprochée d'une autre école d'ingénieurs, l'EFREI. En juillet 2012, l'ESIGETEL a quitté la Seine-et-Marne pour s'installer à Villejuif sur le même campus que l'EFREI. Les deux écoles, rapprochées sous la marque « groupe EFREI », développent des synergies et mutualisent certains enseignements et certaines ressources, tout en proposant des offres de formation complémentaires.

Le rapprochement ESIGETEL EFREI permet une optimisation des réseaux et une promotion commune à l'international.

L'ESIGETEL forme en 5 ans des ingénieurs en informatique et télécommunications, sous statut étudiant. Un cursus terminal en trois ans est proposé sous statut d'apprenti, dans le domaine de professionnalisation « Réseaux et virtualisation ».

Le nombre total d'élèves ingénieurs inscrits en cycle ingénieur dans l'école était de 187 lors de la rentrée 2015, dont 87 apprentis.

Le nombre de diplômés, issus de la formation sous statut d'étudiant, promotion 2014, est de 24 sur 35 élèves, ce qui représente un taux important de non diplomation en fin de cursus.

Il n'y a pas encore de diplômés, issus de la formation sous statut d'apprenti, la première promotion sortira au printemps 2016. Il y a environ 30 apprentis par promotion actuellement.

L'école compte, en 2015, 1926 anciens élèves, dont 12% de femmes.

Caractéristiques globales

Le groupe EFREI emploie 27 enseignants (dont 7 enseignants permanents et 20 enseignants non permanents). 51% des heures sont affectées aux seuls enseignements ESIGETEL, 49% étant mutualisées ESIGETEL + EFREI.

52% des effectifs du groupe EFREI sont des personnels administratifs et techniques (soit 43 personnes).

Le Groupe EFREI est locataire des locaux. Le terrain (8 300 m²) comporte 6 bâtiments (7 700 m² dont 3 900 m² utiles destinés à l'enseignement et aux activités des élèves soit un ratio de 3,25 m² par élève).

Ces locaux comportent 7 amphithéâtres, 18 salles d'enseignement, 18 laboratoires de travaux pratiques et projets, un restaurant universitaire de 300 places. L'ensemble est mutualisé (EFREI/ESIGETEL)

Lors de l'audit de 2012 la CTI constatait l'équilibre budgétaire futur comme étant un des points faibles de l'école.

Une grande partie des ressources enseignantes étant mutualisée (EFREI/ESIGETEL et Etudiants/Apprentis) il n'est pas possible de tirer des ratios propres à l'enseignement sous statut d'apprenti. Cependant, le coût de revient annuel de la formation par apprenti est de 7 900€ (chiffre indiqué par le CFA).

L'école est en convention avec le CFA SACEF, CFA en réseau géré par l'association ADESA qui regroupe plus de 600 entreprises franciliennes. Ce CFA est le support d'un autre cursus de formation d'ingénieurs.

*NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).*

Évolution de l'institution et des formations

L'ESIGETEL avait obtenu le renouvellement pour 6 ans à compter du 1er septembre 2013 de l'habilitation à délivrer son titre d'ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'étudiant.

Un rapport intermédiaire était demandé pour juillet 2015 faisant le point sur :

- La stratégie de l'établissement, notamment le rapprochement avec l'EFREI
- Le taux d'échecs à l'obtention du niveau européen B2 en anglais
- L'évolution budgétaire de l'école dans la recherche de son équilibre économique

En 2012, l'école a été habilitée pour 3 ans à compter du 1er septembre 2013 à délivrer son titre d'ingénieur diplômé en formation initiale sous statut d'apprenti, assortie des recommandations suivantes :

- Veiller à maintenir un taux d'encadrement correct effectué par des enseignants permanents lors de la montée en puissance de la formation : **à surveiller**
- Ajuster les critères de recrutement aux compétences nécessaires au suivi d'une formation par apprentissage : **acquis**
- Affiner l'analyse des compétences obtenues en formation académique : **en cours**
- Limiter la compensation entre les différentes unités d'enseignement pour la délivrance des crédits ECTS à quelques situations exceptionnelles : **acquis**
- Définir les acquis de l'apprentissage de chaque unité d'enseignement : **en cours**.

Synthèse de l'évaluation de la voie de formation sous statut d'apprenti

Points forts

- Fort ancrage industriel
- Excellente synergie entre le CFA, l'industrie et l'école
- Attractivités des diplômés de l'école pour les entreprises
- Vision claire des domaines dans lesquels l'école doit se développer pour améliorer encore ses capacités
- Analyse et évaluation des compétences à atteindre au travers des enseignements par apprentissage
- Association des anciens élèves soudée, et très en lien avec l'école.

Points faibles

- Croissance des effectifs (et répartition dans les majeures) qui reste à développer
- Niveau d'anglais (constaté pour les étudiants) pour assurer la réussite au diplôme

Risques

- Dimension de l'école un peu faible pour assurer sa visibilité et soutenir le développement de sa filière apprenti au niveau national
- Difficulté de mettre en place un positionnement respectif clair des cursus EFREI et ESIGETEL justifiant le développement des deux entités disposant d'une certaine autonomie

Opportunités

- Projet d'organisation nouvelle (*un seul conseil d'administration et un seul établissement avec la volonté de maintenir deux écoles internes*)

En conséquence,

la Commission des Titres d'Ingénieur **prononce une décision de renouvellement, pour une durée restreinte de 3 ans à compter du 1er septembre 2016**, de l'extension de l'habilitation de l'**Ecole supérieure d'ingénieurs en informatique et génie des télécommunications (ESIGETEL)** à délivrer le titre *d'ingénieur diplômé suivant* :

**« Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs
en informatique et génie des télécommunications »**
en formation initiale sous statut d'apprenti

Cet avis s'accompagne des **recommandations fortes** suivantes:

- Mettre en œuvre un plan d'action spécifique relatif au niveau des compétences en langue anglaise afin d'accompagner les apprentis vers la réussite, en lien avec ce qui doit être mis en place pour les étudiants
- Mener à son terme le projet d'évolution de l'organisation tout en maintenant au sein du nouvel établissement les points forts issus de chacune des 2 écoles
- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations précédentes

La Commission renouvelle sa demande d'un rapport à fournir au plus tard le 1^{er} juillet 2016 décrivant :

- D'une part, la nouvelle organisation administrative mise en place au niveau du Groupe EFREI et ses incidences tant sur l'intitulé des diplômes que sur la structure des formations
- D'autre part, le plan d'action permettant de remédier aux échecs liés à l'insuffisance du niveau d'anglais ainsi que le plan de suivi des autres recommandations

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 novembre 2015.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Noël BOUFFARD, Hervé COPPIER, Carole DEUMIE, Jeanne DUVALLET, Agnès FABRE, François HASCOET, Gabriel HENRIST, René JACQUOT, Anne-Marie-JOLLY, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Marc PEYRADE, Maurice PINKUS, Arnaud REICHART, Delphin RIVIERE, Bernard ROMAN-AMAT, Manuel SAMUELIDES, Georges SANTINI, Jacques SCHWARTZENTRUBER, Agnès SMITH et Jean-Marc THERET

Lu et approuvé en séance plénière à Paris, le 8 décembre 2015.

Le président de la CTI



Le secrétaire greffier



Le rapporteur principal

